

**Liminaire CTL du 18/12/2015**

Madame la Présidente,

Nous avons boycotté la première convocation de ce CTL en raison du caractère intolérable des nouvelles suppressions d'emplois frappant notre administration en général et notre direction en particulier.

La loi de Finances pour 2016 qui prévoit, une fois de plus, une vague de suppressions d'emplois et une baisse du budget de la DGFIP, alors que celle-ci est essentielle à la société et que tout justifierait un renforcement de ses moyens humains et budgétaires. Fait inédit, ce budget prévoit également une baisse importante des crédits alloués à l'action sociale.

**Quinze emplois (10 B et 5 C) sont supprimés en 2016 à la DDFIP de la Charente.**

Nous assistons également à la remise en cause des droits et garanties des agents. Celle-ci est impulsée par la volonté de la direction générale qui change certaines règles de gestion, par les évolutions portées au niveau de la fonction publique ou encore par les déclarations gouvernementales sur le temps de travail et sur l'avenir du statut général des fonctionnaires.

Tout cela renforce le ras-le-bol ambiant et affaibli encore et toujours plus le service public rendu par la DGFIP ainsi que les conditions de travail des agents.

Partout, la charge de travail et la complexité de celui-ci est en hausse, pesant lourdement sur le quotidien des agents. Cet effet «ciseau», baisse des emplois et hausse des charges de travail, est implacable et insupportable.

Madame la Présidente, une interrogation nous taraude depuis déjà de trop nombreuses années. Avec cette hémorragie constante d'emplois depuis maintenant 25 ans, pensez-vous que le service public de gestion publique, fiscal et foncier puisse être assuré de manière équitable dans de telles conditions ?

Concernant ce CTL, quelles sont les motivations de vos choix ?  
Aucun élément chiffré n'est communiqué pour expliquer vos décisions.

- Quelles sont les raisons des suppressions sèches à la direction (4 cette année après les 5 de l'an dernier), à l'équipe de renfort (2 cette année après les 3 de l'an dernier), à la Trésorerie de l'OPH (2 cette année après celles de l'an dernier), à la trésorerie du Gond Pontouvre (1 cette année après celle de l'an dernier),
- Quelles sont les raisons des suppressions sèches à la trésorerie de Cognac Municipale, à la trésorerie de La Rochefoucauld, au SIE Angoulême Ville, au SIE de Cognac, Au SIE de Barbezieux, au SIP de Cognac ?
- Quelles sont les motivations du redéploiement d'emploi entre le SIE Angoulême extérieur et le PRS ?
- Quelles sont les motivations des créations de postes A aux Trésoreries de Cognac Municipale et de La Rochefoucauld ?

Pourquoi ne figurent-elles pas sur les documents de travail du CTL ?

Il est clair qu'avec ces suppressions vous portez l'entière responsabilité de la dégradation des conditions de travail dans notre département, dégradation qui ne manquera pas de rejaillir sur la santé des agents.

Concernant les suppressions d'emplois à la direction, quels sont les services concernés directement (le CSB, le pôle transverse, les pôles métiers et à l'intérieur de ces pôles quels services, quelles missions.....) ?

Concernant les décisions déjà prises de transfert d'emplois, suite aux suppressions des trésoreries d'Aigre et de Châteauneuf, à la création du PCRП sur Angoulême et au transfert de la mission «enregistrement» du SIE de Cognac au SIE d'Angoulême-ville, pourquoi ne figurent-elles pas sur le document transmis ?

Concernant les droits et garanties des agents, nous réitérons notre demande faite à la CAPLocale d'affectation du 10 juillet 2015.

Concernant plus particulièrement l'affectation des agents C sur la structure direction, nous tenons à dénoncer la situation aberrante qui prévaut actuellement.

Il n'est pas acceptable que les emplois de cette structure soient toujours «filiarisés». Au TAGERFIP, sur les 37 emplois C direction, 4 sont Gestion Fiscale et 33 Gestion Publique (dont 21 au CSB).

La seule solution pour sortir de cet imbroglio est de permettre aux agents C d'obtenir dès les mutations nationales la structure Direction comme cette structure existe déjà pour les cadres A et B.

Il est souhaitable également que les structures Centre de Service Bancaire (CSB) et Centre De Contact (CDC) soient créées pour tous les grades afin que les agents puissent faire leurs choix de vœux nationaux en toute connaissance de cause.

**Aussi, Madame la Présidente, au nom de l'ensemble des Agents du département, nous voterons contre les suppressions de postes prévues en Charente.**